

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Séance extraordinaire du 17 avril 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 17 avril 2023 à 19 h 30, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents : messieurs André Thibodeau, Julien Fournier et Nicolas Paris-Lafrance ainsi que mesdames Catherine Belleau-Arsenault, Geneviève Bergeron et Marie V. Laporte, tous conseillers et conseillères sous la présidence de monsieur Christian Massé, maire.

Est également présente madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'avis de convocation ayant été signifiée aux membres du conseil tel que requis à l'article 156 du code municipal du Québec et résolu de constater le quorum à 19 h 30 et de déclarer la séance extraordinaire ouverte.

04-23-063 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault
Appuyé par madame Geneviève Bergeron

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des états financiers de l'exercice 2022
4. Octroi contrat - Rechargement différents tronçons municipaux 2023
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

04-23-064 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2022

CONSIDÉRANT QUE les auditeurs externes ont déposé leur rapport concernant les états financiers de l'exercice 2022 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a été présenté publiquement devant citoyens qui ont eu l'opportunité de poser leurs questions à ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE les articles 176 à 176.2 du Code municipal du Québec exigent que le rapport du vérificateur externe soit déposé lors d'une séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du rapport présenté par la vérificatrice externe et qu'il est représentatif de la réalité financière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des états financiers de l'exercice 2022 présenté par le vérificateur externe, monsieur Samuel Moreau, de la firme Pellerin Aubert Ramsay Provencher inc..

ADOPTÉE

04-23-065 OCTROI CONTRAT - RECHARGEMENT DIFFÉRENTS TRONÇON MUNICIPAUX 2023

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une demande de prix à la tonne métrique pour du rechargement en MG-20B incluant l'achat, le transport, l'épandage, le nivelage et le compactage pour le rechargement de différents tronçons municipaux 2023;

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons que les travaux de rechargement soient terminés au plus tard le 15 juin 2023 comme demandé dans notre offre de prix;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité estime la quantité d'environ 4 475 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité autorise le contrat gré à gré jusqu'à un montant de 100 000 \$ qui suit l'indexation pour un montant de 121 200 \$ pour 2023;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait la demande de prix auprès des trois entrepreneurs suivants soit Excavation J-C Lizotte inc., Excavation Gagnon & Frères ainsi que EMP inc.;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les 3 soumissions suivantes;

Soumissionnaires	Montant avant taxes / TM
Excavation J-C Lizotte Inc	21.50 \$ / TM
Excavation Marcel Paradis (EMP inc.)	23.00 \$ / TM
Excavation Gagnon & Frères inc.	25.70 \$ / TM

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par monsieur Nicolas Paris-Lafrance et résolu d'octroyer le contrat à Excavation J-C Lizotte inc. pour un coût de 21.50 \$ par tonne métrique pour une quantité estimée d'environ 4 4475 tonnes.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

04-23-066 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault de lever l'assemblée à 19 h 45.

(S) SIGNÉ

Christian Massé
Maire

(S) SIGNÉ

Chantal Baril
Directrice générale et
greffière-trésorière

Le Maire, Monsieur Christian Massé a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester le 9 mai 2023